

Mort aux mouches!

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **21/22 (1913)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-555887>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

portable; qu'elle entreprenne les besognes les plus répugnantes pour ramener un peu de cette propreté parfaite qui est une des bases de sa tâche.

Aimant son travail, elle passera à travers la vie les yeux et les oreilles ouverts, afin d'apprendre tout ce qui pourrait venir en aide à ses patients et à leurs amis.

La garde-malade visiteuse doit faire preuve d'un grand loyalisme vis-à-vis de l'Association ou de l'Œuvre dont elle dépend, car ses supérieurs seront dans une certaine mesure rendus responsables de ses actes; loyalisme envers les médecins dont elle est l'instrument dans la lutte qu'ils ont entreprise contre la souffrance; loyalisme, enfin, vis-à-vis de ses malades qui souvent lui feront des confidences qu'ils ne feraient à personne d'autre.

Elle doit être brave moralement comme physiquement. Moralement, parce qu'elle a à lutter contre les passions et les vices et qu'elle doit parler sans crainte lorsque c'est nécessaire. Physiquement, parce que sa profession lui fait courir des dangers autres que celui de la contagion. Elle va, en effet, dans les quartiers les plus mal famés; elle coudoie des apaches; elle est obligée, parfois, pour arriver au lit de son malade, de se frayer un passage au travers d'un groupe d'ivrognes en rixe.

Si elle a été élevée en ville, rien ne lui paraît plus effrayant qu'une course de nuit sur la grand'route solitaire....

Enfin — et c'est un point important — la garde-malade visiteuse doit posséder le sens de l'« humour », qui n'est pas à confondre avec la « frivolité ». Elle doit voir le côté amusant des choses, savoir rire au bon moment et réprimer ce rire lorsqu'il pourrait blesser. Que de situations difficiles ont été sauvées par ce sens de la vraie gaieté! et comme il allège la tâche entreprise!

On prétend que ceux qui savent supporter une plaisanterie dirigée contre eux-mêmes sont seuls à comprendre le véritable « humour ». Que la nurse s'en souvienne! Elle saura maintenir ainsi sa dignité sans en avoir l'air, et cette gaieté lui donnera dans bien des cas le ressort nécessaire pour ne pas plier sous le faix.

Et comme c'est généralement dans le cœur des gens gais que se trouvent les plus grands trésors de sympathie, la garde-malade visiteuse idéale saura, lorsqu'il le faudra, être grave avec tendresse, sérieuse avec sagesse. L'histoire et l'expérience nous enseignent que ceux qui savent le mieux rire savent aussi le mieux aimer, pleurer et prier.

La garde-malade hospitalière,
N° 83, 1913.

Mort aux mouches!

Le Conseil d'hygiène publique de France s'est occupé au cours de sa dernière séance d'une très intéressante question. Elle vise les moyens à employer pour « organiser la destruction méthodique des mouches, en raison du danger que ces insectes font courir à la santé publique ».

Aux âges les plus reculés, les mouches constituaient déjà un fléau des lieux habités; elles figurent, en effet, parmi les sept plaies d'Égypte. Au dire de Pline l'Ancien, lorsque la multitude des mouches apportait au peuple des maladies pestilentielles, les Eléens, dans la grande Grèce,

sacrifiaient au dieu Myagre (muyagros, qui chasse les mouches) et les insectes périsaient dès le sacrifice accompli. Au moyen âge, saint Bernard les excommuniait et les bestioles mouraient en foule, tel le miracle de Foigny sur le territoire de Laon.

Les choses et les mouches ne semblent guère avoir changé depuis ces époques lointaines, sauf le recours aux divinités contre la gent ailée. Les mouches pululent toujours aussi nombreuses, aussi importunes et aussi malfaisantes qu'au temps des Pharaons. Une notion cependant est entrée dans l'esprit du peuple, celle du rôle des insectes dans la propagation des maladies infectieuses de l'homme et des animaux. L'observation aidant celle-ci s'est imposée, et grâce aux dernières conquêtes de la science, elle a gagné une importance qui grandit chaque jour.

Sur l'invitation du Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine, le professeur Vaillard s'est attaqué au problème, et dans une étude excellemment documentée, a fait voir le rôle néfaste que jouent les mouches dans la diffusion de la tuberculose, du choléra, de la fièvre typhoïde, de la diarrhée infantile, en un mot la plupart de nos affections les plus graves, en contaminant grands et petits par l'apport des germes pathogènes dont elles souillent les habitations.

Il donne à son travail des conclusions dont nous croyons devoir mentionner les principales :

1° La mouche commune peut transmettre et disséminer les maladies infectieuses (fièvre typhoïde, choléra, diarrhée infantile, dysenterie, tuberculose, etc.). L'hygiène privée et l'hygiène publique ne sauraient se désintéresser plus longtemps de cette notion définitivement acquise ;

2° Il est nécessaire de faire l'éducation du public sur les dangers que pré-

sentent les mouches, les moyens de les éviter et l'obligation de détruire l'insecte par tous les moyens possibles ; l'éducation du public devrait commencer par celle de l'enfant à l'école ;

3° Les mouches propagent des maladies graves par la contamination des aliments. Il importe donc de protéger efficacement tous les aliments contre le contact de ces insectes, aussi bien dans les habitations privées que dans les magasins et marchés où les comestibles sont présentés en étalage. Des règlements de police devraient intervenir au sujet des étalages qui exposent des aliments altérables aux poussières de la rue et aux souillures des mouches ;

4° La pénétration des mouches dans les habitations privées, les écuries ou les étables peut et doit être évitée. Il faut détruire celles qui s'y introduisent ; pour cette destruction, et en outre des moyens usuels, on peut recommander le lait formolé et les fumigations de crésyle.

Voici maintenant les moyens que préconise l'auteur pour la destruction des mouches.

Dans les appartements. — Disposer dans des récipients larges et plats un mélange de 15 pour cent de formol commercial, 25 pour cent de lait et 60 pour cent d'eau, que l'on additionne d'un peu de sucre. Les mouches, friandes de lait, ingèrent le breuvage et périssent presque immédiatement après. Le mélange ainsi préparé peut servir pendant plusieurs jours.

On peut également employer les fumigations au crésol. Evaporé à la chaleur sur un réchaud, une lampe à l'alcool, etc., le crésol émet des vapeurs abondantes qui sont immédiatement toxiques pour les mouches et même les moustiques.

En dehors de l'habitation. — Protéger les locaux habités contre l'invasion des mouches et détruire celles qui y pénè-

trent, est évidemment chose excellente, mais ne constitue qu'un faible palliatif; la mesure essentielle consiste à les empêcher de naître et à détruire leurs foyers d'incubation. Pour cela, il faut supprimer autant que possible les tas d'immondices et employer les substances larvicides. Arroser les fumiers et les écuries avec du

lait de chaux fraîchement préparé. Projeter, comme on le fait en Amérique, de la chaux vive dans les fosses d'aisance. Mélanger en agitant fortement parties égales d'huile de chiste brute et l'eau. En arrosant les dépôts d'ordures avec ce produit, on détruit les larves et on écarte les femelles pondeuses.

Nouvelles de l'activité des sociétés

Yverdon-Yvonand, samaritains. — La société des samaritains d'Yverdon a terminé son programme d'été par une réunion en famille. Cette dernière a eu lieu dimanche 3 août écoulé, avec le concours de notre société-sœur d'Yvonand, au bois de la ville, sur un emplacement mis obligeamment à sa disposition par la municipalité d'Yverdon.

L'ordre du jour comportait :

11 h. Réunion sur l'emplacement désigné.

11 h. 45. Pique-nique.

1 h. 30 à 4 h. 30. Formation des groupes et confection de matériels improvisés.

Sous l'habile direction de M. Probst, le travail s'est suivi normalement et à la satisfaction de chacun.

Cette heureuse réunion (une soixantaine de personnes environ) laissera à tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister, un bon souvenir. Félicitons le Comité de sa bonne organisation et spécialement son président, M. Georges Magnenat, qui avec beaucoup de savoir et de tact saura faire progresser, pour le grand bien de notre localité, la vaillante section. Avant de se séparer, il adressa, en excellents termes, des remerciements à chacun et nous donna rendez-vous à l'année prochaine. Puissent ses vœux être exaucés.

H. E.

Société militaire sanitaire suisse. — Nous extrayons ce qui suit du 32^e rapport annuel que nous avons reçu en septembre :

Le Comité central a eu durant notre dernier exercice 11 assemblées où les affaires courantes

ont été très régulièrement discutées et classées; en outre 6 commissions spéciales ont été tenues pour discuter divers sujets.

Malgré tous nos efforts il a été impossible de pouvoir fonder une nouvelle section dans la Suisse romande malgré les promesses obtenues de diverses localités; toutefois la chose ne doit pas être perdue de vue, car nous estimons qu'il y a quelque chose à faire pour donner encore davantage d'émancipation à notre institution.

En raison du manque d'activité de la section de Lugano, nous nous sommes vus obligés de prendre la décision suivante au sujet de cette section: Considérer la section de Lugano comme radiée du sein du giron fédéral de notre société; cette section ne disposant d'aucun matériel devra néanmoins faire parvenir au Comité central sa comptabilité, soit ses comptes de caisses procès-verbaux, etc., à seule fin que ces derniers soient classés dans les archives.

La section de Tablat croit bien faire de donner sa démission pour l'unique motif que la subvention que nous lui allouons est insuffisante.

Nous n'avons voulu prendre aucune décision en ce qui concerne la section de Tablat, aussi avons-nous préféré la renvoyer à une prochaine séance du Comité central et selon la réponse envoyée par ce dernier à ladite section nous osons espérer qu'elle reviendra à de meilleurs sentiments et qu'elle restera comme elle a du reste toujours été attachée à la prospérité de la S. M. S. S.